

6NRJ – PRALONG

*SARL au capital de 1 000 euros
RSC GAP 518 165 345
zone d'activité de Pralong, 05 200 EMBRUN
tél 01.43.01.39.90*

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 2 décembre 2024

L'an 2024, le 2 décembre 14 heures, au siège social de la société,

Les associés et cogérants de la société 6NRJ-PRALONG, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège se trouve : zone d'activité de Pralong, 05200 EMBRUN, se sont réunis au dit siège sur la convocation qui leur a été remise en main propre.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Michel ELZEARD, cogérant.

Etaient présents :

- **SARL OSMOSE** au Capital de 1 632 500 € R.C.S. 433 289 816 GAP, siège Social : quartier la clapière, les halles solaires, 05200 EMBRUN, représentée par son gérant en exercice
Mr Jean Michel ELZEARD, titulaire de 190 parts
- **SASU ESMIEU SOLAIRE** : SASU au capital de 49 530 €, R.CS 889 699 120, domiciliée 7 rue des rémouleurs, Z,A Entraigues, 05200 EMBRUN, représentée par son président en exercice Mr Vincent ESMIEU, titulaire de 250 parts, cogérant
- **Mme Evelyne LARROUTUROU**, demeurant 25 avenue Général. Nicolas,
05 200 EMBRUN, titulaire de 125 parts
- **Mr Michel LARROUTUROU**, demeurant 25 avenue Général. Nicolas, 05 200 EMBRUN,
titulaire de 125 parts
- **SARL Aux nuits insolites d'Argoumbat, nouvelle dénomination de la SARL 6 NRJ**,
au capital de 1 163 €, RCS 518 299 904 MONTAUBAN, siège social 2051 chemin de Coutures, lieu-dit Argoumbat, 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE, représentée par son gérant en exercice, Mr Jean Michel ELZEARD, titulaire de 250 parts
- **Mr Jean Michel ELZEARD**, demeurant, 2051 chemin de Coutures, lieu-dit Argoumbat, 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE, titulaire de 60 parts, cogérant
- **Mr Thierry COQUILLAT** demeurant 70 allée des Ardillots, 01480 ARS SUR FORMANS, cogérant

Le président constate que les associés présents représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Apport des parts de Vincent ESMIEU à sa SASU ESMIEU SOLAIRE
- transfert du siège social

- déménagement d'un cogérant
- 1 transfert siège d'une société associée et modification de sa raison sociale
- démission d'un cogérant

PREMIERE DÉCISION

L'assemblée générale, prend acte de la réalisation de l'apport des titres de M Vincent ESMIEU à sa SASU ESMIEU SOLAIRE, en date du 30 septembre 2020, il y a lieu de mettre à jour les statuts de la société

Vote à l'unanimité

DEUXIEME DÉCISION

L'assemblée générale décide le transfert du siège de la société à :

7 rue des rémouleurs, Z.A Entraigues, 05200 EMBRUN, il y a lieu de mettre à jour les statuts de la société

Vote à l'unanimité

TROISIEME DÉCISION

L'assemblée générale prend acte du changement d'adresse de Monsieur Jean Michel ELZEARD au : 2051 chemin de Coutures, lieu-dit Argoumbat, 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE, il y a lieu de mettre à jour les statuts de la société.

Vote l'unanimité

QUATRIEME DÉCISION

L'assemblée générale prend acte de la modification de la raison sociale et du transfert de siège de la SARL 6NRJ, le 8 août 2024, celle-ci devient « Aix nuits insolites d'Argoumbat »siège social : 2051 chemin de Coutures, lieu-dit Argoumbat, 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE , il y a lieu de mettre à jour les statuts de la société.

Vote l'unanimité

CINQUIEME DÉCISION

l'assemblée générale prend acte de la démission de Mr Thierry COQUILLAT, cogérant, il y a lieu de mettre à jour les statuts

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance.

